

**Pierre LEGENDRE : Leçons VIII, Le crime du caporal Lortie.
Traité sur le Père, Paris, Fayard, 1989, 187 p., index, annexe.**

Pierre Robert

Volume 15, numéro 1, 1991

La rencontre des deux mondes

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015170ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015170ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Robert, P. (1991). Compte rendu de [Pierre LEGENDRE : Leçons VIII, Le crime du caporal Lortie. Traité sur le Père, Paris, Fayard, 1989, 187 p., index, annexe.] *Anthropologie et Sociétés*, 15(1), 157–159. <https://doi.org/10.7202/015170ar>

Laurier TURGEON (dir.) : *Les productions symboliques du pouvoir, XVI^e-XX^e siècle*, « Les Nouveaux Cahiers du CÉLAT » n° 2, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1990, 211 p., réf. bibliogr., ill.

Cette publication est le fruit d'un atelier du CÉLAT tenu en mars 1988. Laurier Turgeon présente ici dix brèves études de ses collègues historiens sur le thème des rapports entre le politique et le culturel dans l'esprit, dit-il, de Michel de Certeau. « qui a proposé de faire de l'histoire un lieu d'expérimentation critique des méthodes des sciences humaines (anthropologiques, politiques, sociologiques, psychologiques, sémiotiques, économiques, etc.) » (p. 10). Ce livre, qui se situe aux frontières de l'histoire et de l'anthropologie, intéressera les anthropologues, il convient de le signaler.

Dans sa préface à l'ouvrage de Jack Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe* (Paris, Armand Colin, 1985), Georges Duby avait reconnu l'apport important des ethnologues à la compréhension de l'histoire sociale. Dans le cas de l'histoire de la famille, disait-il, ce « renouvellement de leur questionnaire les porta à étudier dans la longue durée les mythes, la mort et le sexe, les relations de parenté » (p. 5). Le recueil publié par Laurier Turgeon est un bon exemple de la réciprocité. Même en se limitant aux enquêtes ponctuelles, l'anthropologue rencontre l'histoire parce qu'il y a mémoire, et dès qu'il a publié, le voilà historien à sa manière avec ses questions. L'historien interroge de plus en plus le passé en anthropologue, l'anthropologue aurait bien tort de ne pas en tirer profit. Il est de plus en plus fréquent de voir les historiens utiliser et citer les travaux des anthropologues : ceux-ci sont-ils sûrs de connaître aussi bien les travaux des historiens ?

Laurier Turgeon a réparti les textes en quatre groupes sous les titres : « Imaginaire urbain et action politique », « Manipulations politiques des croyances », « Le pouvoir du discours » et « Art pictural et idéologique ». Ces études évoquent cinq cas français, trois cas québécois et un cas zairois. Sans juger de la valeur des trois autres textes, les six chapitres des deux premières parties et celui de Bogumil Jewsiewicki dans la quatrième partie m'ont paru particulièrement pertinents pour des anthropologues. Clifford Geertz n'est pas loin. Victor Turner non plus ou encore Marc Augé ou Clastres et bien d'autres. Par de brefs exemples, cet ouvrage convaincra les anthropologues du vif intérêt de leurs collègues de la faculté voisine.

Yvan Simonis
Département d'anthropologie
Université Laval

Pierre LEGENDRE : *Leçons VIII. Le crime du caporal Lortie. Traité sur le Père*, Paris, Fayard, 1989, 187 p., index, annexe.

Ces huitièmes leçons que nous présentait, il y a déjà deux ans, Pierre Legendre constituent une œuvre fondamentale pour une théorie du sujet juridique. Comme l'observe François Ewald dans *L'État providence* (Paris, Bernard Grasset, 1986), « le droit n'est pas seulement un instrument à la disposition du sujet : c'est un des modes de constitution de son identité ; identité collective ou objective du pour autrui » (p. 32). Pierre Legendre nous

présente par son traité sur le Père une étude approfondie et nouvelle de l'expérience juridique comme mode de subjectivisation proposé aux individus. L'auteur rappelle d'ailleurs que « les constructions juridiques ont partie liée avec l'élaboration du principe de Raison, c'est-à-dire avec un impératif propre à l'espèce humaine — l'institution du sujet » (p. 13).

Le dossier judiciaire de Denis Lortie qui, le 8 mai 1984, commettait un attentat dans l'enceinte de l'Assemblée nationale du Québec, fournit la matière d'une réflexion riche et dense. Le crime s'y prête. Tragédie à tous les points de vue, parricide par essence et par symbole, le crime du caporal Lortie soulève des problèmes et invite à la réflexion sur des questions fondamentales. L'auteur y convie le lecteur. L'érudition, la rigueur et l'analyse pénétrante de Pierre Legendre guident cette réflexion.

Tout d'abord la question du meurtre. Dans un premier chapitre, l'auteur circonscrit les difficultés que l'on rencontre à repenser le meurtre, à comprendre sa signification véritable pour l'espèce humaine en cette fin du XX^e siècle. Pierre Legendre n'hésite pas à démonter un à un les écrans qui réfractent notre rapport au meurtre, à la transgression de l'interdit.

Ce premier chapitre à lui seul est déjà un enseignement anthropologique de tout premier ordre, tant d'un point de vue méthodologique que sur le plan de l'analyse des concepts qui permettent de concevoir et de comprendre la structure culturelle de la société occidentale européenne. Pierre Legendre y aborde successivement plusieurs questions : les égarements de la pensée occidentale quant à la politique de filiation et donc des montages normatifs (l'effet nazi, p. 19), le problème de la méconnaissance de la Référence articulée sur une mythologie selon laquelle procède le montage de l'interdit dans l'humanité (p. 21-23). Cette mise au point permet alors d'aborder la dimension théâtrale du geste de Lortie : le meurtre de la Référence et de restituer ce crime particulier à la problématique de l'interdit. Cette introduction à la question du parricide ne peut manquer de susciter l'intérêt du juriste et du criminologue puisqu'elle implique la signification et la justification de droit pénal et de la peine (p. 32-33).

Le second chapitre est une pièce importante d'anthropologie juridique et traite de la signification de la culpabilité, des fondements rationnels de l'interdit et de l'interprétation de l'aménagement des pratiques normatives (l'ordre politique de la triangulation, p. 44). L'enjeu de raison, les rapports de la culpabilité et de la présomption de Raison, la capacité meurtrière de l'humain envisagée comme capacité rationnelle, la folie du meurtre du Père, voilà autant de questions denses analysées dans les pages intenses de ce chapitre (p. 47-75). Pierre Legendre nous invite à revenir à l'interrogation classique sur la culpabilité, à repenser la question du meurtre à la lumière de l'institution du sujet (p. 53). L'auteur jette un regard neuf également sur les places respectives du juge et du psychiatre dans le procès criminel.

Le terrain de la réflexion ayant ainsi été préparé, le troisième chapitre propose l'analyse des événements tragiques du crime du caporal Lortie. Ce chapitre est l'occasion d'un développement intéressant sur la ritualité judiciaire. Celle-ci est d'autant plus soulignée que la technique moderne de l'enregistrement vidéo (le crime à l'Assemblée nationale était filmé) a permis à Denis Lortie la réappropriation de son acte sous la forme d'une retransmission de son crime (p. 103 et s.)

Le quatrième chapitre est capital dans le développement de l'exposé scientifique de Pierre Legendre. Il est entièrement centré sur l'importance de l'institution du sujet. Il s'agit de comprendre comment, sur quel terrain « les constructions normatives dites de l'État de Droit jouent leur partie dans l'ordre généalogique, c'est-à-dire la capacité institutionnelle d'humanisation du sujet moderne » (p. 109). Pierre Legendre a le courage de traiter de ces problèmes difficiles éliminés de la réflexion de la criminologie moderne. L'auteur le fait en re-construisant pour nous les paliers conduisant à la notion de parricide : 1) prendre acte du

caractère énigmatique du meurtre ; 2) considérer le meurtre comme meurtre d'un fils par un fils ; 3) saisir le rapport entre la mise en scène légale du parricide et le principe de Raison dans la culture. L'auteur alimente cette réflexion des grands textes de la tradition européenne. La leçon sur le meurtre primordial d'Abel par Cain est particulièrement riche d'enseignement sur le caractère généalogique du meurtre. Autour du thème de la dette entre les générations, ce chapitre aborde une importante dimension de la justice humaine.

Le cinquième chapitre met l'accent sur le rôle de l'instance judiciaire et propose une réévaluation de la nature anthropologique des montages juridiques. Ce chapitre prépare la conclusion, tout aussi importante et riche que les autres développements auxquels nous a conviés l'auteur. Pierre Legendre examine le statut de fiction de la catégorie juridique du Père, de son rôle dans l'émergence de la Raison et de sa dangereuse élimination dans la réflexion contemporaine. Le dossier de Denis Lortie constitue ainsi un exemple « destiné à approfondir la casuistique de la Référence aujourd'hui » (p. 167).

Ce résumé ne saurait que très maladroitement rendre justice à l'œuvre et à l'auteur. L'apport de Pierre Legendre, grâce à une approche qui fait appel à la fois à l'histoire, à la psychanalyse et au droit, est considérable pour la pensée scientifique. Le point de vue structural de l'étude de l'affaire Lortie renouvelle le champ de l'anthropologie juridique.

Pierre Robert
Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal
